

Responsabilité sociétale des entreprises : de la parole aux actes

La crise provoquée par la pandémie du COVID-19 n'épargne aucune activité, aucun secteur, aucun pays. Depuis quelques mois, c'est l'humanité entière qu'elle atteint, rappelant ainsi le degré d'interdépendance des pays et des habitants de la planète. Chaque personne, chaque organisation, chaque État a été amené à s'adapter à une situation inédite. La France s'est trouvée confrontée aux limites de son système sanitaire. L'organisation du travail a été profondément bousculée. Parmi les sources actuelles de très grandes inquiétudes figurent la santé de nombreux citoyens, l'avenir de nombreuses entreprises et professionnels, et l'emploi de nombreux salariés. Conscients de la gravité des conséquences humaines et économiques de cette crise, notamment pour les personnes vulnérables ou en situation précaire, les membres de la Plateforme RSE partagent ces préoccupations et expriment leur solidarité à l'égard de tous ceux qu'elle frappe.

Pour faire face à cette situation dramatique, le gouvernement français a mis en place dans l'urgence un ensemble de dispositifs de soutien et d'accompagnement des entreprises, notamment en matière d'activité partielle. À cette réponse essentielle de l'État s'est conjuguée celle d'entreprises,

d'associations, de collectivités ainsi que d'autres personnes qui se sont fortement engagées. De nombreuses entreprises, petites, moyennes et grandes, ont en effet répondu « présent », en assurant la continuité des activités essentielles, notamment pour l'alimentation de la population, et en multipliant les initiatives. Nombre d'entre elles ont démontré leur capacité à s'adapter en protégeant leurs salariés quand l'activité sur site devait être maintenue, et à contribuer au bien commun en venant en aide aux soignants et aux personnes vulnérables, en réorientant leurs chaînes de production pour répondre aux besoins les plus urgents, et, parfois, en limitant les dividendes versés à leurs actionnaires ou en réduisant la rémunération de leurs dirigeants.

Nous appelons les entreprises à renforcer leur engagement en matière de RSE dans leur stratégie d'après crise : beaucoup de réponses se trouvent dans le dialogue social et dans la discussion avec l'ensemble de leurs parties prenantes pour une meilleure prise en compte des impacts de leurs activités, en France et à l'étranger, tout au long de leurs chaînes de valeur.

Dès lors, l'atteinte par les entreprises de leurs objectifs sociaux, sociétaux et *environnementaux* est au moins aussi

essentielle à leur survie que leurs performances financières. C'est encore plus vrai alors que toutes les conséquences de la crise actuelle ne sont pas encore identifiées.

De plus, la crise sanitaire n'efface pas la gravité de la crise environnementale préexistante. Il est donc plus que jamais nécessaire de réaffirmer l'importance de la transition écologique et solidaire. La RSE, par laquelle une entreprise se lie à son écosystème, doit être une composante essentielle du redémarrage durable de notre économie. Elle doit contribuer à la maîtrise des impacts de l'activité en prenant en compte le long terme et à la prévention des risques dans les chaînes de valeur. La RSE doit ainsi favoriser l'élaboration d'un projet collectif de sortie de crise, pour atteindre les Objectifs de Développement Durable.

C'est pourquoi nous souhaitons qu'une dynamique de RSE soit pleinement intégrée aux stratégies des entreprises, tant des grandes que des TPE et des PME. La RSE, qui implique un dialogue avec les parties prenantes de l'entreprise, peut et doit contribuer à la construction d'une économie plus résiliente, plus responsable, qui corrige les inégalités et qui permette la solidarité envers celles et ceux qui en sont déjà les premières victimes. La RSE, dans la mesure où elle apporte un cadre et des outils pour la concrétisation d'engagements sociaux, sociétaux, environnementaux des entreprises, doit participer au rétablissement de la confiance,

notamment dans la relation donneurs d'ordre - fournisseurs. Aujourd'hui, la survie de beaucoup d'entreprises sous-traitantes et l'emploi de leurs salariés dépendent de l'engagement de leurs donneurs d'ordre et notamment du respect de leurs délais de paiement.

La gravité de cette crise nous éclaire davantage sur les nécessaires engagements sociaux et environnementaux de l'entreprise dans son action quotidienne, qui peuvent être traduits dans sa "raison d'être". Elle rappelle les limites de notre mode de développement et questionne notre rapport à la nature. Elle doit donc nous conduire, malgré la gravité du choc et les nombreuses incertitudes, à la construction, dans la concertation, d'un nouveau modèle de développement. Les critères d'intervention publique pour la relance devront en être des leviers. L'éthique, l'équité et l'esprit de responsabilité des dirigeants devront aussi en être des composantes incontournables.

Nous formons le vœu que les parties prenantes de l'entreprise, tant en France qu'aux niveaux européen et international, nouent le dialogue nécessaire à l'émergence d'un modèle ambitieux de relance économique responsable, dont la performance allierait transition écologique et justice sociale. La Plateforme RSE, dont la force réside dans le dialogue et la concertation entre ses composantes, joindra ses efforts aux réflexions nécessaires sur le nouveau cap à donner.

La Plateforme RSE, instance de concertation placée auprès du Premier ministre, installée à France Stratégie, réunit les parties prenantes de la RSE en France : entreprises, partenaires sociaux, organisations de la société civile, réseaux d'acteurs, chercheurs et institutions publiques. A l'exception de la CGT, qui n'est pas engagée par ce texte, les membres du bureau de la Plateforme RSE l'ont adopté le 6 mai 2020.